



# INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

## Partage de la valeur : la confiance est rompue !

COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
ORANGE

Mars 2026



### Partage de la valeur : la confiance se fragilise !

L'année 2026 marque une rupture sans précédent du montant global distribué au titre de l'intéressement et de la participation, avec une baisse de 42%. Au titre de 2025, 164 M€ seront distribués (contre 281 M€ l'année dernière).

Depuis l'existence des accords d'intéressement (2015) et de participation (2013), les salariés n'ont jamais subis cette double peine, y compris lors de la crise de la dette !

### Un manque d'anticipation !

Concernant l'intéressement, l'effondrement de l'indicateur financier (IPO) aurait pu être décelé pour limiter son impact au moment de la fixation de l'objectif, compte tenu de l'évolution du marché sur le premier semestre 2025.

Si les marchés financiers saluent notre capacité d'exécution opérationnelle, la CFDT s'interroge sur l'efficacité opérationnelle pilotée à deux vitesses au sein d'Orange. La Direction aurait pu, par exemple, actionner l'article 3.4 de l'accord d'intéressement qui prévoit de prendre en compte des événements ou circonstances exceptionnels au regard de l'atterrissage manqué de l'IPO, qui pour la première fois ne se déclenche pas ! **Finalement, il y a deux poids, deux mesures : Bienheureux les « happy fews » qui percevront tranquillement leur LTIP ayant des indicateurs avec des cibles plus favorables et maîtrisables !**



\*LTIP= Long Term Incentive Plan

### Participation « plombée » par le cuivre

Des charges exceptionnelles ont fait chuter le résultat d'exploitation. Les parties prenantes avaient jusqu'à présent réussi à neutraliser les « éléments de nature exceptionnelle ». Cela n'est pas le cas de l'amortissement des coûts de démantèlement du cuivre qui plombera le résultat d'exploitation pour une période de 7 ans ; sans parler des risques de dépréciation des actifs, notamment du marché entreprise, si on ne relève pas la barre ! Pour la CFDT, il devient urgent d'anticiper les différents mécanismes de calcul pour un partage réel de la valeur !

### Intéressement

Indicateurs	2024		2025	
	Taux de réalisation des objectifs	Taux de distribution d'enveloppe d'intéressement	Taux de réalisation des objectifs	Taux de distribution d'enveloppe d'intéressement
Performance Opérationnelle (IPO)	103.70 %	2,47 %	85,46 %	0 %
Qualité de service Client (IQSC)	102.59 %	1,71 %	102,87 %	1,72 %
Performance environnementale (IPE)	113.84 %	0,78 %	116,32 %	0,78 %
Enveloppe	4,96 %		2,50 %	

### Seront versés en 2026, au titre des résultats 2025 :

SBA* *Salaires Brut Annuel	Intéressement	Participation	TOTAL	Mois de salaire	Rappel 2024	Mois de salaire
20 000 €	1 290 €	700 €	1 990 €	1,2	3 430 €	2,1
30 000 €	1 360 €	700 €	2 060 €	0,8	3 580 €	1,4
40 000 €	1 440 €	800 €	2 240 €	0,7	3 870 €	1,2
50 000 €	1 510 €	950 €	2 460 €	0,6	4 210 €	1
60 000 €	1 590 €	1 090 €	2 680 €	0,5	4 560 €	0,9
70 000 €	1 660 €	1 240 €	2 900 €	0,5	4 900 €	0,8
80 000 €	1 730 €	1 390 €	3 100 €	0,5	5 230 €	0,8

Pour la CFDT, c'est le signal clair d'un partage de la valeur totalement injuste. L'effondrement des primes collectives crée un sentiment d'écart croissant entre : la performance globale du Groupe, la rémunération variable des dirigeants et la reconnaissance collective des salariés. Lorsque les résultats sont à peine en deçà de l'attendu, l'intéressement dégingole. Si les résultats sont très bons, l'intéressement ne décolle pas. La CFDT considère qu'un meilleur équilibre est nécessaire !

## ZOOM SUR LES FRAIS FINANCIERS DE VOTRE ÉPARGNE

### Frais de gestion et de transaction :

- ⇒ Pris en charge par l'entreprise pour le PEG
- ⇒ Pris en charge collectivement au niveau du fonds en déduction des rendements au niveau du PERCOL

### Évolution des frais pour les fonds du PERCOL

Baisse programmée des frais de gestion du dispositif du PERCOL, grâce notamment :

- ⇒ Aux plafonnements des frais de gestion et de transaction mis en place pour les fonds du PEG
- ⇒ À la requalification technique de la part du fonds MH action solidarité permettant de diminuer les frais de 1,10% à 0,34%

En conséquence, on prévoit une baisse des frais imputés au niveau du PERCOL en moyenne de 0,72% à 0,35% se répercutant positivement sur la performance des fonds.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les montants individuels seront connus :

### Le 10 mars pour la participation

La période de placement sera du 10 au 26 mars, et le versement sur salaire/investissement le 20 avril.

### Le 2 avril pour l'intéressement

La période de placement sera du 2 au 21 avril, et le versement sur salaire/investissement le 20 mai.

**Vous pourrez placer ces primes d'intéressement et de participation sur votre épargne salariale.**

**N'hésitez pas à vous connecter sur nos prochaines conférences pour vous aider à faire vos choix de placements.**

**En 2026, les modalités d'abondement brut sont favorables grâce à l'application d'un barème social et une légère revalorisation de 50€ de l'abondement PERCOL**

### Abondement du PERCOL de 700€ au lieu de 650€

Modalités d'abondement brut beaucoup plus avantageuses grâce à un barème plus social !

- Abondement de 300% des 150 premiers euros versés par le salarié, soit de 0 à 450 euros d'abondement annuel.
- Abondement de 150% des 151 aux 250 euros suivants, soit de 0 à 150 euros d'abondement annuel supplémentaire.
- Abondement de 50% des 251 aux 450 euros suivants, soit de 0 à 100 euros d'abondement annuel supplémentaire.

**Soit 700 € d'abondement pour un versement par le salarié de 450 € !**

### Abondement du PEG maintenu à 600€ pour 450€ investis !

Modalités d'abondement brut beaucoup plus avantageuses grâce à un barème plus social !

- Abondement de 300% des 150 premiers euros versés par le salarié, soit de 0 à 450 euros d'abondement annuel.
- Abondement de 100% des 151 aux 250 euros suivants, soit de 0 à 100 euros d'abondement annuel supplémentaire.
- Abondement de 25 % des 251 aux 450 euros suivants, soit de 0 à 50 euros d'abondement annuel supplémentaire.

**Soit 600 € d'abondement pour un versement par le salarié de 450 € !**

## La CFDT agit pour un meilleur partage de la richesse pour reconnaître les efforts des salariés.

### CONFÉRENCES DÉBATS

**Comment placer vos primes d'intéressement et de participation au niveau du PEG/PERCOL ?**

**Jeudi 12 mars 13H00 à 14H00**

**Vendredi 20 mars 11H00 à 12H00**

Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

